

## LE MOT DU MAIRE

### *Un hiver exceptionnel*

L'épisode neigeux que nous avons connu fin janvier et début février a été tout à fait exceptionnel : sept jours de chutes de neige abondantes quasi ininterrompues atteignant *en cumul* 1,4 m à 1,8 m, dont pour finir 40 cm de neige lourde. Du jamais vu depuis 1956 !

Cette situation a créé dans toutes les communes du piémont vosgien d'énormes difficultés d'organisation pour assurer le déneigement de voies publiques. Dans ces villages comme à Lepuix, les réclamations, critiques, reproches (trop souvent excessifs et infondés), explications et conseils de tous ordres sont tombés "en avalanche".

Les moyens extérieurs exceptionnels mis en œuvre, le travail dans des conditions extrêmement difficiles de notre agent Sylvain Petitjean, l'implication de Gérard Travers 1<sup>er</sup> adjoint (*40 heures de conduite et de travail bénévoles*) relayant notre agent à la conduite du chasse-neige doublant ainsi nos capacités de déneigement, ont permis de maintenir ouvertes en permanence les principales voies de circulation.

Heureusement après plusieurs jours et nuits de travail intense et de veille, la neige s'est enfin arrêtée de tomber au matin du mercredi 3 février, évitant de justesse à notre village la paralysie et une interdiction administrative totale de la circulation automobile.

Évidemment, je comprends et regrette les désagréments que les habitants ont endurés, même si ceux-ci comparés aux conséquences dramatiques du tremblement de terre en Haïti ou à celles de la tempête Xynthia dans le sud-ouest de la France,

### **Surcroît de dépenses budgétaires 2010 pour le déneigement et les réparations**

Composé de frais de personnel (heures supplémentaires, astreintes), de frais de carburant, de prestations de service extérieures, des dépenses de remise en état de clôtures, de réparations des équipements de déneigement..., le surcroît de dépenses est à ce jour estimé à 8 000 € ce qui représente 4% du produit net de la fiscalité locale communale. A ce montant il convient d'ajouter 22 000 € de dépenses estimées de réfection des chaussées.

devraient nous conduire à en relativiser l'importance.

Certains souhaitent, voire exigent, un déneigement « à la demande », rapide, efficace et ne créant pas de gêne (bourrelets de neige...). Ces personnes méconnaissent les réalités et les contraintes auxquelles les communes de montagne en général, et la nôtre en particulier, sont confrontées. Je cite par exemple, l'importance sans cesse croissante de la circulation automobile, l'étroitesse de certaines rues, la longueur des voies à déneiger qui nécessite 4 à 5 heures de conduite « *sans figoler* », la limitation réglementaire du temps de conduite du conducteur qui ne peut normalement assurer que deux déneigements par 24 heures, les risques de pannes mécaniques et de maladie, l'interdiction de se procurer cette année du sel de déneigement, les véhicules circulant sans équipements spéciaux, les stationnements interdits et anarchiques de voitures...

Néanmoins, nous nous devons de tirer des conséquences de la situation que nous avons connue, car il est toujours possible d'améliorer l'organisation du déneigement et l'information des habitants. C'est pourquoi j'ai invité les élus à y réfléchir et à participer en mai, dans un esprit constructif, à une réunion de travail où toutes les suggestions d'améliorations et leurs conséquences seront étudiées.

**Daniel ROTH**

### HOMMAGE

En ce début d'année 2010, Jean Singer, ancien Maire de Giromagny et Conseiller Général du Canton, est décédé dans sa 90<sup>ème</sup> année. Il était venu s'installer avec sa compagne à Lepuix rue du moulin et il participait régulièrement avec enthousiasme et bonne humeur au Repas des Anciens. Dès 1983, j'avais appris à connaître et à apprécier cet homme cordial au sein de différents syndicats intercommunaux où siégeait l'élue expérimenté que j'étais alors. Je dois dire qu'il était de ces quelques élus passionnés, dévoués et désintéressés qui m'ont inculqué le goût et le sens de l'action publique. Je lui dois beaucoup. Avec le Conseil Municipal, j'adresse à sa famille et ses proches mes très sincères condoléances.

Daniel ROTH

*Déneigement (suite)***Comparaison est-elle raison ?**

La remarque parfois entendue: « *je paye des impôts, j'ai donc droit au déneigement...* » invite à un examen comparatif de nos ressources fiscales et autres dotations avec celle d'une très proche commune de la Haute Savoureuse d'une population un peu inférieure à la nôtre.

Produit fiscal net 2009 (taxe d'habitation, taxes foncières et compensations fiscales) :

Lepuix	197 649 €	(162 € par habitant)
Autre commune	392 464 €	(394 € par habitant)

En ajoutant à ces produits fiscaux les dotations versées par l'état en 2009 (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale...) les ressources respectives des communes s'établissent ainsi :

Lepuix	352 434 €	(288 € par habitant)
Autre commune	491 238 €	(493 € par habitant)

soit **138 804 € de plus que Lepuix !**

Nul doute qu'avec un tel supplément de ressources <sup>(1)</sup> Lepuix pourrait, par exemple, sans aucune difficulté s'équiper d'un engin de déneigement supplémentaire, embaucher un autre agent communal...

<sup>(1)</sup> *pour atteindre le niveau de ressources de cette commune il faudrait augmenter les taux d'imposition de Lepuix de 70%.*

## **COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 26 FEVRIER 2010 :**

Durant cette réunion, les comptes administratifs 2009 de la Commune, du Service des Eaux et de la Forêt ont été examinés et approuvés. Par ailleurs, ils sont conformes à la comptabilité tenue par le Trésorier de Giromagny.

\* Le Budget Général Communal :

- Dépenses d'investissement 2009 : 387 197€ ; Recettes à 301 685€, soit un solde d'investissement de - 85 512€.

- Dépenses de fonctionnement : 460 766€ ; recettes : 647 903€ ; Résultat de fonctionnement : 187 137 €.

Le solde du budget communal toutes sections confondues est de + **101 625 €**.

\* Le Budget du Service des Eaux se résume ainsi :

Les dépenses d'investissement en 2009 se sont élevées à 2 096 € et les recettes à 34 086 €, le solde d'investissement est donc de + 31 990 €.

Les dépenses d'exploitation sont quant à elles de 50 966 € et les recettes de 67 972 €. Le résultat d'exploitation est donc positif et s'élève à 17 006 €.

Solde budget Eau toutes sections confondues + **48 996€**.

\* Le Budget annexe de la Forêt se résume ainsi :

Les dépenses d'investissement en 2009 se sont élevées à 16 499,60 € et les recettes à 16 500 €, le solde d'investissement est donc de + 0,40 €.

Les dépenses de fonctionnement sont quant à elles de 24 985 € et les recettes à 57 372 €. Le résultat de fonctionnement est donc positif et s'élève à 32 387 €.

Le solde du budget forêt toutes sections confondues est de + 32 387 €.

Il a été procédé aussi à l'affectation de chacun des résultats de fonctionnement ou d'exploitation de l'année 2009 sur les budgets 2010.

\* pour le budget communal : le résultat de fonctionnement de 187 136 € est affecté pour la somme de 100 000 € en investissement et le restant, soit 87 136 € est reporté en fonctionnement.

\* pour le Budget annexe de la Forêt : le résultat de fonctionnement de 32 387 € est reporté en totalité en section de fonctionnement.

\* pour le Budget du Service des Eaux : le résultat d'exploitation de 17 006 € est reporté aussi en intégralité en section d'exploitation sur le prochain budget.

Les tarifs de l'eau applicables en 2010 ont été approuvés.

EAU PRIX HORS TAXE : 0.681 €

REDEVANCE POUR POLLUTION : 0.190 €

REDEVANCE POUR PRELEVEMENT EAU : 0.109€

PRIX DE L'EAU TTC PAR M<sup>3</sup> : 0.980€

Montant annuel d'abonnement au compteur : 15.00 €.

Le budget primitif 2010 du Service des Eaux a été approuvé. Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 56603€ et celles d'investissement à 37466€.

\* Construction d'ateliers municipaux : Demande de subvention à Mr le Préfet de 40000€ (au titre de la Dotation Globale d'Équipement) et à Mr le Député 28000€ (au titre de la réserve parlementaire). Rappelons que le coût prévisionnel des ateliers est estimé à 191 360 € TTC.

\* Une subvention de 2192 € sera également demandée sur les amendes de police pour permettre à la commune de peaufiner son plan de circulation hivernal et d'étendre la zone 30, par l'achat notamment de nouveaux panneaux de signalisation.

\* L'UNADIF (Union Nationale des Associations de Déportés Internés et Familles de Disparus) du secteur de Giromagny a sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention de 150€ pour remplacer son drapeau datant de 1978 et ainsi célébrer d'une manière encore plus forte le 65<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des camps le 25 avril prochain. La subvention est attribuée à l'unanimité.

\* La Communauté de Communes Rahin et Chérimont projette la réalisation d'une base d'activités VTT au départ de la Base de Plein Air des Ballastières à CHAMPAGNEY et dans cette optique un réseau d'une centaine de kilomètres de circuits VTT balisés est en cours de mise en place. Une partie infime d'un des circuits se trouve sur le territoire communal de LEPUIX-GY. Celle-ci doit donc donner son accord pour le balisage. Le Conseil Municipal à 12 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention autorise le balisage de l'itinéraire conformément aux normes nationales et départementales.

\* Enfin, le Conseil Municipal décide de déléguer au SMIBA son droit de préemption urbain pour le secteur dit des Sapins sur le Ballon d'Alsace. Cette délégation donne la possibilité au SMIBA d'acquérir les biens immobiliers mis en vente sur le Ballon d'Alsace, dans le secteur des Sapins, notamment Les Clarines, selon le respect d'une certaine procédure et ainsi lui permettre l'aménagement touristique du Ballon d'Alsace, tel qu'il est défini dans ses statuts.

## COMPTE-RENDU du CONSEIL INTERCOMMUNAUTAIRE DE LA HAUTE SAVOUREUSE DU 16 FEVRIER 2010 :

Au cours de cette séance, les comptes administratifs de l'année 2009 ont été examinés. A la CCHS, l'assainissement fait l'objet d'une comptabilité particulière (*activité de service*), située en dehors du budget général. Chaque budget est divisé en 2 sections : fonctionnement et investissement.

### Budget général :

- Dépenses réelles de fonctionnement : 2501 k€
- Recettes réelles de fonctionnement : 4134 k€
- Dépenses réelles d'investissement (*avec les restes à réaliser*) : 1628 k€
- Recettes d'investissement : 1295 k€

En intégrant les reports de l'année 2008, le solde du budget général s'établit au total à + 626 k€. Une partie de ce solde est constitué par un report de dépenses liées à la construction du futur centre socioculturel.

### Budget assainissement :

- Dépenses réelles de fonctionnement : 500 k€
- Recettes réelles de fonctionnement : 518 k€
- Dépenses réelles d'investissement (*avec les restes à réaliser*) : 2917 k€
- Recettes d'investissement : 1766 k€

En intégrant les reports de l'année 2008, le solde du budget général s'établit au total à +306 k€. La situation générale est donc saine mais le budget reste tendu au regard des programmes d'investissement qui restent à réaliser.

Approbation des comptes à l'unanimité.

### Propositions de conventions et demandes de subventions : toutes sont adoptées à l'unanimité.

- Renouvellement d'une convention passée avec le SIAGEP pour le service du SIG (*Système d'Information Géographique comportant notamment les données cadastrales*) pour une période de 3 ans.
- Mise à disposition de 2 bennes par le SERTRID pour la collecte des déchets végétaux

- Entretien et balisage des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre proposés par le Club Sous Vosgien des Sentiers ; 176 km de sentiers seront entretenus moyennant une subvention d'un montant de 3520 €

- Projet du comité de Giromagny du Souvenir Français de baliser un parcours historique et documenté des stèles érigées à la mémoire des combattants des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) tués au combat dans notre secteur. Ce projet sera réalisé en partenariat avec des élèves et des enseignants du collège Val de Rosemont ; il recevra une aide d'un montant de 2000 €

- Participation au financement de l'école de musique (*soit un tiers des coûts*) soit 23 756 € pour une centaine d'élèves

- Participation aux dépenses du centre socioculturel, dont le montant s'établit à 125 584 €

- Demande exceptionnelle de l'association *Transhumance et Traditions* d'un montant de 800 € pour l'organisation de l'exposition de peintures "Aux trois tours de gueules".

Le dernier point de l'ordre du jour est consacré à une présentation, par le vice-président Jacques COLIN, de la situation du projet de construction du nouveau centre socioculturel. Le 21 janvier le jury a choisi le projet du cabinet d'architecture Malcotti-Roussey (de Lure) qui propose une structure originale enserrant le théâtre des 2 sapins, structure permettant à la fois de dégager une image forte, un espace public important sous la forme d'un parvis et d'organiser les activités de manière fonctionnelle et économique. Un travail de préparation important a été réalisé en amont avec les associations pour la définition des besoins. L'intégration de la construction à la ville a été particulièrement réfléchi et entre en cohérence avec les projets de liaisons douces inter quartiers. L'ensemble qui intégrera une médiathèque constituera ainsi un véritable pôle culturel au centre de la ville dans un espace totalement réorganisé. Le début des travaux est prévu en avril 2011.



**QUELQUES RAPPELS UTILES :**

L'incinération des végétaux, notamment celle pratiquée dans les dépendances des habitations, doit se conformer aux prescriptions suivantes:

- mise en tas des végétaux avant brûlage,
- brûlage exclusivement par temps calme, entre 8H00 et 16H00,
- surveillance constante et directe pendant le brûlage, emplacement du feu situé à au moins 5 mètres à l'intérieur de la limite de propriété,
- toutes les mesures devront être prises pour intervenir en cas de propagation,
- la personne responsable de l'incinération devra s'assurer de l'extinction totale du feu avant de quitter les lieux.

(arrêté préfectoral du 13 juin 1995)

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, comme les tondeuses à gazon, débroussailleuses, perceuses, tronçonneuses, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8H30 à 12H et de 14H à 19H30 ;
- les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H ;
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

(arrêté préfectoral du 1er juillet 2003)

Le dépôt de verres dans les bennes situées aux éco-points est autorisé chaque jour de la semaine entre 7 h 00 et 21 h 00.

(arrêté municipal du 26 juin 2001)

**Déjections canines.** Le règlement sanitaire départemental complété d'un arrêté municipal interdit les déjections canines sur le domaine public communal. Ainsi, les propriétaires ou possesseurs de chiens sont tenus de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute partie du domaine public communal. **A défaut, ils s'exposent à une contravention de 1<sup>ère</sup> classe.**

**Tir de mines à la carrière**

Les habitants de Lepuix gy qui le souhaitent, peuvent être prévenus par téléphone ou par fax de l'imminence des tirs de mines

Il suffit de faire la demande auprès de la SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST

Par téléphone : au 03 84 46 60 10

Ou par courrier

SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST

20 route de Belfort 90200 LEPUIX GY

**OPTIMO****37**

Les personnes qui souhaiteraient plus d'informations pour connaître les horaires de bus pour se rendre à Belfort peuvent se rendre à la mairie.

Les fiches horaires des lignes en correspondance avec la ligne 37 sont à disposition au secrétariat.

**RAPPEL DES EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS A VENIR**

- Samedi 24 avril : Repas Dansant de la Raquette Môtieuse
- Dimanche 2 mai : Vide greniers (école primaire) En route les petits Môtieux
- Vendredi 7 et samedi 8 mai : Retraite aux flambeaux - Cérémonie/Défilé - Clique
- Samedi 15 mai : Assemblée Générale (mairie) - Ski Club Haute Savoureuse
- Jeudi 20 mai : Assemblée Générale - Club de l'Amitié
- Samedi 22 mai : Tournoi à l'américaine - Raquette Môtieuse
- Samedi 29 mai : Portes Ouvertes-Club de l'Amitié
- Samedi 5 juin : Braderie du Secours Catholique
- Dimanche 6 juin : Portes Ouvertes (après-midi) - La Scierie Demouge
- Dimanche 13 juin : Tournoi de Pétanque - Lepuix-Gym, SCHS, Tennis
- Vendredi 18 juin : Assemblée générale - FCGL
- Samedi 19 juin : Tournoi de sixte - FCGL
- Dimanche 20 juin : Fête de la musique - Lepuix-Gym, Ski Club
- Samedi 26 juin : Fête de l'école
- Samedi 26 juin : Nuit de la St Jean - FCGL
- Dimanche 27 juin : Journée truite - Étang des Belles Filles - A. A. P. P. M. A.
- Samedi 3 juillet : Kermesse du village : vente de gâteaux - Pairie
- Dimanche 4 juillet : Kermesse - Défilé de char - Pairie
- Dimanche 18 juillet : Portes Ouvertes (après-midi) - La Scierie Demouge

**ERRATUM :**

*Contrairement à ce qui a été annoncé dans le bulletin municipal précédent, les portes ouvertes du mois de septembre à la Scierie communale se dérouleront :*

- samedi 18 septembre 2010 : nocturne
- dimanche 19 septembre 2010 (après-midi)

**PROCHAIN PASSAGE DE LA DECHETTERIE MOBILE : Lundi 16 juin 2010, de 12h à 19h, rue du moulin, derrière le cimetière.**

**\* Rappel pour le ramassage des ordures ménagères :** lorsque le lundi est férié, la collecte des OM a lieu le samedi qui précède. En l'occurrence, n'oubliez pas vos poubelles le **samedi 22 mai** à partir de 3h.

\* Nous vous rappelons que la plate forme de collecte de **Déchets Verts** est ouverte 7 jours sur 7 depuis le 15 mars 2010, sur le site de la Communauté de Communes de la Haute-Savoire à Giromagny, à proximité de la station d'épuration. Horaires : du 1/10 au 31/03 : de 10h à 17h - du 1/04 au 30/09 : de 9h à 17h30. Merci de respecter les lieux.

**ACTIVITE SKI DE FOND A L'ECOLE**

Tout a commencé un jour d'hiver, sous le préau de l'école. Le maître nous a annoncé qu'on allait chercher le matériel de ski de fond en file indienne devant le local chaufferie. Une fois équipé, on est parti dans la cour chausser les skis. Nous nous sommes entraînés pendant une heure et demie en faisant des jeux amusants. Nous avons recommencé quelques jours plus tard, de la même manière, puis les deux séances suivantes, nous sommes allés faire un tour dans les prés avoisinants l'école. Nous avons même affronté une tempête de neige lors de la troisième sortie.



*Les Rouges bien rangés pour la photo et attentifs aux consignes*

Ces quatre séances nous ont permis, soit de découvrir l'activité pour la première fois, soit de nous remettre en route après une année d'interruption. Ensuite, l'aventure a pu continuer au Ballon d'Alsace au cours de deux journées de découvertes financées par la municipalité pour la plus grande partie et les parents associés à l'ERPM (l'association « En Route les Petits Môtieux ») pour les repas. Le lundi 1er mars, nous avons donc pris un bus pour monter au Ballon, accompagnés d'une autre classe de l'école élémentaire d'Offemont Martinet. Nous sommes allés à l'Hôtel du Sommet pour y déposer nos sacs, faire les groupes de niveau et rencontrer le moniteur ESF (Ecole du Ski Français). Nous avons

passé la matinée à apprendre à skier sur le domaine de ski de fond des Démineurs. A midi, nous sommes retournés à l'Hôtel du Sommet pour prendre un bon repas chaud revigorant. Après, nous sommes repartis pour deux heures de ski au bout desquelles, nous avons goûté, repris le bus pour redescendre à Lepuix-Gy. Lundi 15 mars, nous avons recommencé en changeant de moniteur et en plus, certains d'entre nous ont pu s'acheter un souvenir à la boutique de l'Hôtel. Nous avons apprécié cette activité de ski de fond et sommes prêts à recommencer l'année prochaine.

**Les élèves de la classe de CE2/CM1/CM2  
Ecole élémentaire de Lepuix-Gy**



*Les Jaunes en pleine forme au départ le matin à 9h45*



*Les Bleus prennent un goûter mérité et réconfortant*

**Budget pour deux journées découvertes du ski de fond au Ballon d'Alsace : 1084 €**

- \* 3/4 des dépenses ont été prises en charge par la commune : Adhésion DMA : 55€  
Éducateur sportif (157,00/j) : 314 €  
Vignettes ski de fond (1,70/élève/j) : 68 €  
Bus (frais partagés avec une autre école):391€
- \* Pris en charge par l'association ERPM et par les parents (pour moitié chacun)  
Repas (6,40/repas) : 256 €

Cette année, l'école a fait le choix de ne monter que deux fois au Ballon d'Alsace, afin d'économiser environ 1000 euros qui seront réinvestis pour l'équipement pédagogique. Ceci, sans pénaliser les élèves qui ont pu pratiquer dans et autour de l'école, grâce aux très bonnes conditions de neige dont nous avons bénéficié cet hiver à basse altitude.

Les élèves de CM1/CM2 auront bientôt l'occasion de remonter au Ballon pour un séjour d'une semaine au centre JPA de la Jumenterie qui se déroulera du 17 au 21 mai prochain. Au cours de cette classe de découvertes, ils pourront pratiquer l'escalade, effectuer des randonnées pédestres, visiter une ferme de montagne... Ce séjour sera entièrement financé par l'association de parents « ERPM » (En Route les Petits Môtieux) et les familles.

Merci à tous pour leur engagement au service de l'école.

Pour l'équipe pédagogique : Le directeur—Patrick Colin

## L'association "En route Les Petites Môtieux" Organise son 7eme VIDE-GRENIERS



Le dimanche 2 mai 2010, de 7h à 17h30, dans la cour de l'école élémentaire

☞ Prix des emplacements :

10€ les 4 mètres linéaires.

Cette année, un chèque de caution de 10€ est demandé ; il sera rendu après vérification de l'emplacement.

☞ Réservation et renseignements : 03-84-29-09-90 ou 03-84-27-12-30 (après 18h)

☞ Repas, casse-croûte, buvette

**VENEZ NOMBREUX**

## UN DEFIBRILATEUR A DISPOSITION SUR LA COMMUNE



Le 23 janvier au Grand Hôtel du Sommet, un défibrillateur d'une valeur de 3 500 € a été offert à la commune par le Rotary Club de Belfort, sous la présidence de M. Robert FLINT (directeur du CIC Est de Belfort-Montbéliard). Afin qu'il soit accessible à un maximum de personnes, d'un commun accord nous avons choisi de l'installer dans un endroit touristique fréquenté, le sommet du Ballon d'Alsace.

Mr Remy propriétaire de l'Hôtel du Sommet, a accepté d'abriter dans son établissement cet équipement de réanimation cardiaque à la disposition de tous.

C'est le premier installé dans la commune.

A l'occasion de la semaine du développement durable qui s'est déroulée du 1er au 7 avril 2010, le Comité Consultatif Développement Durable vous propose :

### LE QUIZ DU RECYCLAGE

\* Q1 : En 2008, 103 millions d'ampoules basse consommation ont été mises sur le marché. Quel pourcentage de leur poids parvient à être recyclé ?

- A) Près de 93 %
- B) 100%
- C) Près de 72 %

\* Q2 : Composée à 100% d'aluminium, votre barquette déjeuner peut-être entièrement refondue. Que devez-vous faire pour que ce soit bien le cas ?

- A) La nettoyer
- B) La vider de son contenu
- C) L'aplatir en roulant dessus avec votre voiture

\* Q3 : S'il reste un vieux cachet au fond d'un flacon de médicaments en verre, devez-vous :

- A) Gober le cachet et jeter le flacon avec les ordures ménagères
- B) Déposer le flacon dans la benne à recycler le verre
- C) Rapporter le flacon à la pharmacie

\*Q4 : Quand l'une de vos bombes aérosol arrive en fin de vie, que faire si vous n'arrivez pas à la vider ?

- A) La déposer à la déchetterie
- B) La jeter au tri sélectif
- C) La percer avec une aiguille en feu

\*Q5 : Un four électrique peut-être recyclé, mais on doit d'abord le dépolluer. Que peut-il contenir ?

- A) De l'amiante et des BVPC
- B) De l'amiante et des PCB
- C) De l'amiante et du LSD

\*Q6 : La peinture à l'eau contient de la gomme arabique, mais aussi des résines et des pigments synthétiques, des solvants et des bactéricides. Que faire de votre pot à moitié vide ?

- A) Le donner à une association caritative
- B) Déverser son contenu dans le toilettes
- C) Déposer le pot aux encombrants

\*Q7 : Vos produits d'entretien ménager non dangereux contiennent souvent des agents chimiques nocifs. Pour lequel est-ce le cas ?

- A) Lessive à base de tensioactifs
- B) Nettoyant à base de bicarbonate de soude
- C) Eau de Cologne

*Ce questionnaire vous est issu de la revue "Terra Eco", avec le concours de "Gulliver, le guide du savoir vert".*

Réponses : 1/A-2/B-3/C-4/A-5/B-6/C-7/A

## LA DYNAMIQUE DES ASSOCIATIONS LE CLUB DE L'AMITIÉ

Le club de l'amitié  
de Lepuix-Gy



L'une des plus importantes associations de notre village par le nombre de ses adhérents (120 au premier janvier 2010) se devait de mieux se faire connaître par le biais de notre journal communal. C'est pourquoi nous désirons désormais informer les habitants de la commune des manifestations à venir pour les trois prochains mois.

Un petit historique du club s'impose pour ceux qui désirent plus de détails. L'association a été créée en 2003 sous l'impulsion de notre ancien maire Monsieur Bernard Demouge. Son but étant de réunir les habitants de la commune désireux de passer ensemble un moment de détente en activités ludiques et de satisfaire leurs talents pour les travaux manuels dans une atmosphère de convivialité. Le club est dirigé par un conseil d'administration d'une quinzaine de membres et un bureau de six personnes présidé par Monsieur Jacques Meyer. Les adhérents se réunissent tous les jeudis après-midi à la salle Jeanne d'Arc pour y « taper » qui la belote ou le tarot, qui y faire de la vannerie, de la peinture ou des objets divers en bois. Lorsque le temps le permet, les « pétanqueurs » peuvent se livrer, derrière la salle, sur le terrain récemment aménagé à cet effet, à leur passe-temps favori.

Au cours de l'année, nous organisons régulièrement des concours de belote, des lotos internes, des dîners, et au moins une fois l'an, une sortie en bus pour une ballade culturelle ou simplement touristique. Chaque année depuis maintenant 4 ans, nous éditons nous-mêmes notre calendrier.

**Notre dernière manifestation :** Le jeudi 25 mars, un repas friture au bord du lac du Malsaucy qui a réuni plus de cent personnes et a connu un franc succès.

*Pas de paresseux  
pour le coup de  
fourchette*



Prochain point fort du club auquel tout le monde est convié :

### NOTRE JOURNEE PORTES OUVERTES LE SAMEDI 29 MAI



Comme chaque année, vous êtes invités à venir nous rendre visite à partir de 10 h à la salle Jeanne d'Arc. Vous pourrez y découvrir et y acquérir les objets réalisés par nos adhérents. (Entre autres, de bonnes idées de cadeaux pour la fête des mères) Vente de pâtisseries. Buvette. À partir de 12 h. apéritif puis repas barbecue en salle ou sous le chapiteau. L'après-midi divertissement avec le concours de la chorale CHOREGE. Venez nombreux !

*Un échantillon de nos réalisations*

Les autres activités réservées aux adhérents pour les trois mois à venir

Jeudi 8 avril : Distribution et dégustation des œufs de Pâques

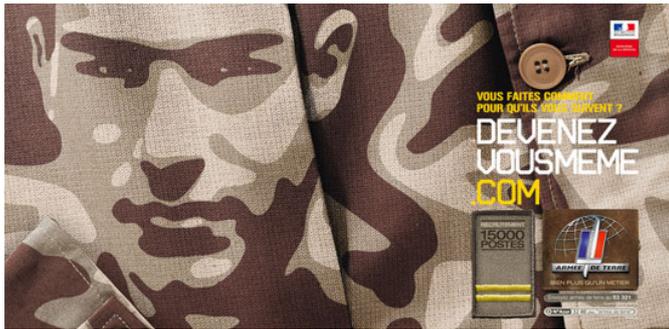
Jeudi 22 avril : Concours de belote

Jeudi 20 mai : Assemblée générale

Jeudi 17 juin : Tournoi de pétanque

Jeudi 24 juin : Sortie annuelle en bus. (Destination non encore définie)

## Communiqué de l'ARMÉE DE TERRE « Devenezvousmeme.com »



Chaque année l'Armée de Terre recrute environ 15 000 jeunes, de sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17 ans et demi à 29 ans, et propose des postes dans 400 spécialités. La durée des contrats varie de 1 à 5 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité. Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser. N'hésitez pas à nous contacter.

### CONTACT :

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) Hôtel du Gouverneur - Place de l'Arsenal - 90016 BELFORT Cedex

TEL : 03 84 98 43 08 - FAX : 03 84 98 43 88

Courriel : [cirfa.belfort@terre-net.defense.gouv.fr](mailto:cirfa.belfort@terre-net.defense.gouv.fr)

Site internet : [www.devenezvousmeme.com](http://www.devenezvousmeme.com)

### Horaires d'ouverture :

Le lundi au vendredi : de 9h30 à 18h00

Nota : Possibilités de rendez-vous en dehors de ces créneaux

## LES CONSCRITS UNE TRADITION BIEN ENTRETENU

A l'occasion de ce week-end de Pâques, les jeunes du village ont fêté leurs 18 ans en respectant une tradition ancrée à Lepuix depuis fort longtemps.

Pour eux, ces 3 jours ont été bien remplis : le passage dans les maisons (avec leur mascotte) où ils sont toujours bien accueillis, la soirée du samedi, qui est leur secret pour une bonne transmission du relais aux plus jeunes. En effet, à cette occasion, 50 jeunes se sont retrouvés, dont la classe 2012, mais aussi leurs sur-classes qui ont fait conscrits les années précédentes de la classe 2011 à 2005) et leur sous-classe, qui est là pour "apprendre" ... à maintenir cette coutume locale.

Le point d'orgue du week-end est le fameux *bal des conscrits* qui se déroule le dimanche soir et qui a



La classe 2012, 9 conscrits ravis

attiré beaucoup de monde et lors duquel la mascotte a été brûlée. En tout cas, tout s'est très bien déroulé, dans une très belle ambiance, ce qui leur laissera à toutes et tous de très bons souvenirs. Un grand merci à leur parents pour l'organisation et à la municipalité pour le prêt de la salle communale.

### *Et il y a 100 ans , c'était comment ?*

Auparavant, la tradition des conscrits marquait le passage des jeunes hommes de 20 ans devant le fameux Conseil de révision, avant leur service militaire. A cette occasion, ils étaient examinés et reconnus (ou non) "*Bons pour le service*". On les reconnaît à leurs cocardes tricolores sur la photo. La sous-classe, quant à elle, passait chez les habitants du village pour ramasser les œufs à Pâques ; c'est cette tradition que nos jeunes conscrits perpétuent encore fièrement aujourd'hui.

*Ci-dessous, les conscrits 1912 : on reconnaît avec le tambour Simon Zeller (père de l'ancien maire) et au centre, Jules Perros (arrière grand-père de Raphael, 1er à gauche sur l'autre photo).*

